

# Programme Equipier de 1ère intervention (EPI)

# (Manipulation des extincteurs/évacuation)

#### **Objectifs**

Son objectif est d'instruire les participants sur les mesures de sécurité incendie, en leur apprenant à réagir de manière efficace en cas d'incendie.

Les compétences acquises incluent la capacité à déclencher l'alarme incendie, à utiliser différents moyens d'extinction tels que les extincteurs, les extincteurs sur roues, les robinets d'incendie armés et les couvertures anti-feu, ainsi qu'à contacter les services de secours conformément aux procédures internes. Les participants sont également formés à faciliter l'évacuation de l'établissement vers le point de rassemblement en suivant les principes de guidage et de serre-file.

#### **Public**

Tout public

#### Programme

- Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques
- Module incendie:
- Missions de l'EPI
- Réglementation en matière d'incendie
- Causes et conséquences des incendies dans la société
- Généralités sur l'évacuation : le triangle du feu
- Procédure d'alerte des services de secours
- Compréhension du feu et de ses caractéristiques
- Différents types d'extincteurs : rôles et effets spécifiques-Règles de sécurité essentielles liées à l'utilisation des extincteurs
- Module d'évacuation :
- Techniques d'évacuation efficaces
- Rôles du guide-file et du serre-file dans le processus d'évacuation
- Conséquences d'une victime pour l'entreprise
- Sensibilisation aux dangers liés aux fumées
- Respect des consignes de sécurité en situation d'évacuation.

#### **Prérequis**

Aucun

# <u>Lieu :</u>

Cette formation est proposée en intra-entreprise au sein même de vos locaux ou en centre de formation (Montsoult 95560)



## Accessibilité :

Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information.

#### Durée et organisation

A définir selon les besoins de l'entreprise

## Textes de référence

Le Code du Travail (Article R4227-28) rend l'obligation à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Le Code du Travail (Article R4227-39) stipule que : « Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. » « La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques, du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. »

#### **Effectifs**

2-10 personnes

# Moyens pédagogiques

Exposé interactif, démonstration pratique, mises en situations sur feu réel simulé

# **Encadrement pédagogique :**

Formateurs incendie formés aux méthodes « Secours Prévention », qui dispose obligatoirement d'une activité pratique dans le domaine de l'incendie (sapeur-pompier).

# Modalités d'évaluation

Evaluation formative par le formateur tout au long de la formation Equipier de Première Intervention QCM de validation à la fin de la session.

# Tarif:

Nous contacter

Responsable pédagogique : Barros Didier